repartent en France comme elles sont arrivées.
16h30 : Marrakech. Journée tourisme après une nuit superbe dans la ville ; les aventuriers sont étonnés de voir qu'ici tout se troque, de la marchandise des souks marocains aux courses en taxi.
1h30 : Marrakech. Les 4 voitures ont franchi la ligne d'arrivée ! Arrivés à leur hôtel 4 étoiles à 20h30, ils ont savouré la présence d'une piscine, d'une douche et d'un véritable lit après cette longue route sous la pluie.
Antoine et Anthony : "Samedi 23 février, soirée de clôture chez Ali à Marrakech. Grand spectacle, Fantasia, accueil et impressions fantastiques... retour vers Algeciras le dimanche en parcours de liaison."
Le 24 février, 23h : Tanger. Les équipages doivent pour l'instant mettre à l'épreuve leur patience étant donné que le bateau n'est pas encore là et qu'ils ont roulé toute la nuit pour y arriver ; les 8 aventuriers vont pique-niquer au port bercés par le son des tamtams qui rythme le concert des klaxons. A défaut de ne pas avoir trouvé d'hôtel, on a opté pour le camping improvisé sur le parking d'une aire de repos...
Le 25 février, 2h30 : Tanger. Les équipages ont enfin embarqué à bord du bateau qui n'a que 4 heures et demie de retard ; tout le monde dort à bord... c'est l'héritage d'une fatigue accumulée durant un raid qui ne leur a laissé aucun répit.
6h : Arrivée à Algeciras, François prend le volant direction Barcelone. On quitte les équipages 1514 (Fred et Gwen) et 38 (Sandra et Aurore) près de Grenada. Dans la journée, on rejoint les 2 autres voitures de l'association et on décide de s'arrêter près de Valence, sur une aire de repos étant donné qu'on ne trouve pas d'hôtel....
Le 29 février, après un petit détour par Barcelone et le Perthus, lundi et mardi, tourisme oblige, Damien et Gwendoline ont repris la route de la Normandie tandis que les deux autres voitures sont allées chez Gigi, notre amie Toulousaine de l'ESGT. Un accueil chaleureux, un repas princier, et une nuit reposante dans le calme Gersois !
Nous avons repris la route à 11h30 le 28 février pour arriver dans la nuit ! Antoine et Anthony :" Bilan technique : Satisfaisant, la mécanique a tenu pendant la totalité du raid... il était temps d'arriver tout de même, nous n'avons plus de compteur de vitesse ni de totalisateur kilométrique, l'embrayage est à changer et le pot d'échappement traîne par terre... Au niveau humain, on peut vraiment dire que l'aventure était géniale, avec des découvertes et des rencontres inoubliables. Une mention spéciale à l'organisation pour son professionnalisme au niveau sécurité, mécanique, médical."
Pour toutes infos complémentaires :
www.4ltrophy.com
www.lesenfantsdudesert.org
antoine.chaix@yahoo.fr

Prévention routière

Le Comité interministériel de la sécurité routière (CISR) du 13 février 2008 a décidé, à l'instar de nombreux autres pays européens, que les conducteurs de tout véhicule* devront disposer d'un gilet de sécurité et d'un triangle de pré-signalisation. Cette obligation fera l'objet d'un décret. Pourquoi ? Il s'agit de renforcer la sécurité des usagers en situation d'arrêt d'urgence : le conducteur doit être mieux perçu par les autres usagers lorsqu'il sort de son véhicule et ce véhicule en difficulté doit être mieux signalé.
Mode d'emploi du gilet de sécurité :
Le gilet de sécurité, conforme à la réglementation en vigueur, devra être porté par le conducteur avant de sortir du véhicule, lequel est immobilisé sur la chaussée ou ses abords à la suite d'un arrêt d'urgence.
Ce gilet doit être conforme à la directive 89/686/CEE du Conseil du 21 décembre 1989 concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux EPI (équipements de protection individuelle). Cette conformité est attestée par le marquage C E apposé sur le gilet et par la présence d'une notice d'instruction.
Mode d'emploi du triangle :
Le triangle de pré-signalisation devra se trouver à bord du véhicule. Le conducteur devra le placer sur la chaussée, dès qu'il sort du véhicule, à une distance de 30 mètres au moins de celui-ci ou de l'obstacle à signaler. Ce triangle doit être homologué conformément au règlement de Genève n° 27 en vigueur.
N'oubliez pas :
L'allumage des feux de détresse reste obligatoire, lorsque le véhicule en est équipé.
* Cette obligation concerne les conducteurs de véhicules immatriculés en France, de même que les conducteurs de véhicules étrangers circulant en France. En revanche, elle ne s'applique pas aux conducteurs de véhicules à deux ou trois roues et de quadricycles à moteur non-carrossés.

Pour que chaque Français puisse s'équiper dans les meilleures conditions, Jean-Louis Borloo, ministre d'État, ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, annonce que l'entrée en vigueur des sanctions pour les automobilistes ne sera applicable qu'à compter du 1er octobre 2008.

À cette date, le non-respect de ces obligations sera passible d'une contravention de la quatrième classe (amende forfaitaire de 135€, amende minorée de 90€).

« Ne tardez pas, le gilet et le triangle peuvent vous sauver la vie. Le gouvernement accorde ce délai afin de permettre à tous les particuliers d'acquérir le gilet et le triangle et aux professionnels de doter leur flotte » explique Jean-Louis Borloo.
Source, www.securiteroutiere.gouv.fr

C'est jaune, c'est moche,
ça ne va avec rien,
mais ça peut vous sauver la vie.
Gilet et triangle deviennent obligatoires dans chaque véhicule.
Équipez-vous dès maintenant.
SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES

Charge climatisation à 69€TTC
Peugeot à Communay
5, route de Ternay 69360 Communay . Tél. 04 72 24 65 50
OUVERT TOUT L'ÉTÉ
PEUGEOT